



**ETABLISSEMENT
FRANCAIS DU SANG**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



APPEL A LA GREVE URGENT !

Des efforts constants, sans la moindre reconnaissance !

La Direction poursuit aveuglément son plan de transformation, son ambition plasma, préparant un Contrat Objectif et de Performance qui menace directement nos intérêts fondamentaux.

Les personnels sont sous pression : recrutements difficiles, conditions de travail dégradées, équilibre vie professionnelle/personnelle mis à mal. La machine administrative nous broie sans considération !

Le vendredi 13 juin, coup bas supplémentaire : aucune mesure salariale ou d'amélioration des conditions de travail n'est prévue pour 2025. Zéro reconnaissance, zéro respect ! Début 2025, la direction promettait une enveloppe spécifique pour des revalorisations salariales.

Où sont passées ces promesses ? Poudre aux yeux !

En parallèle, dans le cadre de la révision des classifications et des rémunérations, les propositions de la direction portant sur la rémunération sont loin de répondre aux besoins du personnel. La direction persiste à faire des propositions largement insuffisantes, qui ne tiennent ni compte de la réalité des métiers, ni de l'ampleur des responsabilités assumées au quotidien. Ce mépris des revendications exprimées par les salarié-es et leurs représentant-es est inacceptable.

CHAQUE ÉQUIPE DE L'EFS SE MOBILISE SANS RELÂCHE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE !

CHAQUE PERSONNEL MÉRITE PLUS QUE DES PROMESSES CREUSES !

Les syndicats CFDT, FO, SNTS CFE-CGC et UNSA se mobilisent et exigent fermement :

- Des augmentations salariales significatives (a minima alignées sur l'inflation 2024)
- Des mesures concrètes d'amélioration des conditions de travail

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

GREVE MASSIVE : du mardi 24 juin 8h00 au lundi 30 juin 08h00

Vos élus CSEC se mobilisent le jeudi 26 et vendredi 27 juin devant le siège national

Notre détermination sera notre force ! Rejoignez le mouvement, défendons nos droits !



L'UNSA VOUS INFORME

L'exercice du droit de grève

L'UNSA a déposé un préavis de grève illimitée, à partir du 23 juin à 8h00. A partir de cette date, vous pouvez vous porter gréviste quand vous voulez, le(s) jour(s) de votre choix, tant que la fin de la grève n'est pas prononcée.

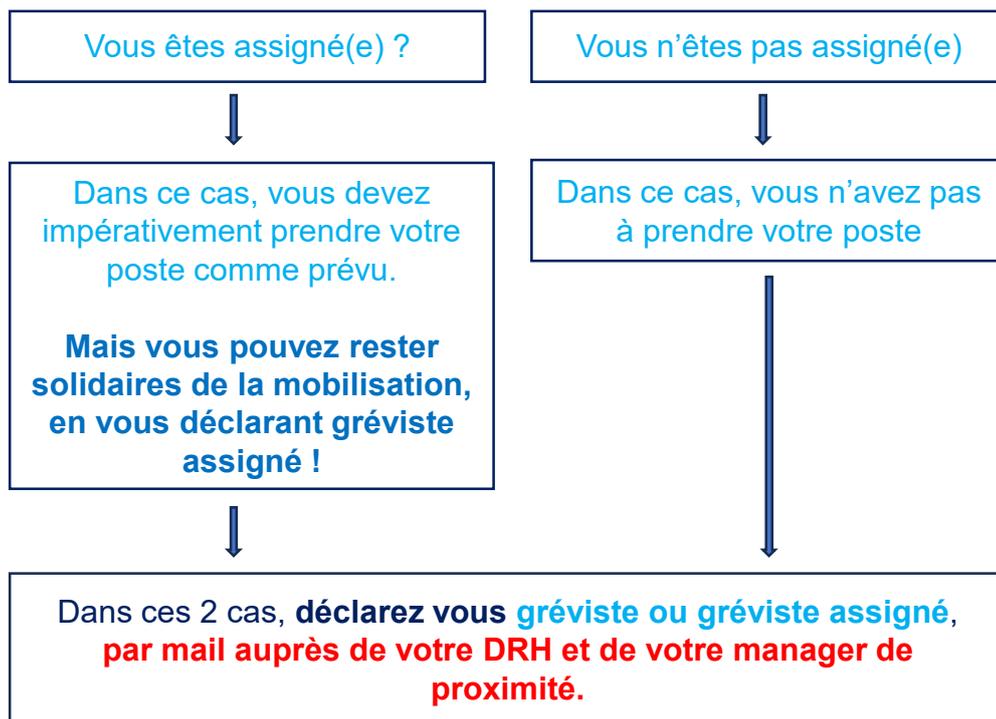
Je veux faire grève, comment ça se passe ?

Le point sur les assignations

- Compte tenu de l'activité de l'EFS, la Direction doit organiser un service minimum, et peut être amenée à vous assigner.
- Il se peut également que la direction recense les intentions de grève, pour organiser le service minimum, et faire les assignations, mais vous n'êtes pas obligés de vous déclarer gréviste à ce moment là... **vous avez le droit de vous déclarer gréviste jusqu'au dernier moment !**

➤ Comment est-on assigné ?

L'assignation doit vous être remise **en main propre contre signature** ou par **lettre recommandée avec accusé de réception**. En aucun cas, vous ne devez être assigné(e) par téléphone, mail, SMS, un mot sur votre vestiaire ou autre.



Cette déclaration est **INDISPENSABLE** pour que la direction comptabilise les grévistes. Mobilisez-vous !

Quel impact sur votre salaire ?

Gréviste assigné
=
aucune perte de salaire
=
Pensez à vous déclarer gréviste !

Attention, la retenue de salaire dépend de votre temps de travail contractuel !

Temps de grève	Retenue sur salaire
59 minutes max	1/160ème
1/2 journée	1/50ème
journée entière	1/30ème

IMPORTANT !

Pour aller plus loin sur les retenues de salaires des grévistes non assignés

ATTENTION : 1h de grève peut vous coûter ½ journée de retenue de salaire, et ½ journée de grève, la journée entière ! Car au moment de la paie, votre temps de grève sera rapporté à votre temps de travail quotidien contractuel. Exemple : vous êtes à temps plein (7h/jour ou 3h30 pour une ½ journée), planifié 8h le jour de grève, et vous vous déclarez gréviste pendant 4h : votre retenue de salaire sera de 1/30ème car 4h > 3h30. Même raisonnement pour les temps partiels. Pensez –y !

N'hésitez pas à nous contacter, si vous avez des questions : efs@unsa.org



L'UNSA VOUS INFORME

JUIN 2025

2 revendications UNSA qui sont d'actualité !

Températures extrêmes – nouveau décret (Applicable à partir du 1^{er} juillet 2025)

Un **nouveau décret** renforce les obligations de l'employeur concernant la prévention des risques liés aux **épisodes de chaleur intense et renforce la protection des salariés.**

Pour info, l'**épisode de chaleurs intenses** correspond au seuil de vigilance jaune, orange ou rouge, allant d'un pic de chaleur de 1 jour ou 2, à la canicule extrême.

Le Code du travail impose donc désormais à l'employeur d'identifier et d'évaluer les risques auxquels sont exposés les salariés, et de définir des mesures de prévention concrètes.



Pour aller plus loin dans la protection du personnel, l'**UNSA** a revendiqué l'instauration de **températures de travail minimales et maximales**. Une mesure **sans impact financier**, car nécessite avant tout une anticipation de l'organisation du travail !

En cas de difficultés, notamment en collecte mobile, tracez tout par écrit (éléments factuels décrivant la situation, relevé de température, quel responsable a été contacté, quelle réponse vous a été donnée...) et transmettez ces informations à l'**UNSA - mail de contact : efs@unsa.org**

30 juin – date limite de réponse à vos demandes de CP

Combien d'entre vous sauront si leurs CP sont accordés d'ici la fin du mois ?

La *procédure nationale de fixation et de prise des congés payés* prévoit le calendrier ci-dessous mais, non seulement, il n'est pas toujours respecté et surtout, il ne garantit pas que vous ayez un accord à la date prévue ! Il prévoit simplement la date de réponse : **accord ou refus !**

Mois	Période de planification des congés payés à venir			Légende :
	1 ^{ère} période	2 ^{ème} période	3 ^{ème} période	
N-1	<input type="checkbox"/> 01/10/N-1 <input checked="" type="checkbox"/> 31/10/N-1			<input type="checkbox"/> Dépôt des demandes avant le ... <input checked="" type="checkbox"/> Réponses des managers/planificateurs avant le ... <input checked="" type="checkbox"/> Période de congés
Janv.-N				
Fév.-N		<input type="checkbox"/> 01/02/N <input checked="" type="checkbox"/> 28/02/N		
Mar.-N	☞ Pour les congés du 01/02/N au 31/05/N			
Avr.-N				
Mai.-N				
Juin.-N			<input type="checkbox"/> 01/06/N <input checked="" type="checkbox"/> 30/06/N	
Juil.-N	☞ Pour les congés du 01/06/N au 30/09/N			
Août.-N				
Sept.-N				
Oct.-N				
Nov.-N				
Déc.-N				
Janv.-N+1			☞ Pour les congés du 01/10/N au 31/01/N+1	

Pourtant, certaines régions fonctionnent différemment, au bénéfice des salariés. Voici le calendrier qu'elles appliquent :

Période de prise des congés payés	Date limite de pose des congés sur HOROQUARTZ par les salariés	Notification des refus	Date accord définitif sur HOROQUARTZ
01/06/N au 30/09/N	01/02/N	20/02/N	28/02/N
01/10/N au 31/01 N+1	01/06/N	20/06/N	30/06/N
01/02/N+1 au 31/05/N+1	01/10/N	20/10/N	31/10/N

À partir du 20 du mois de pose des CP, une période d'échanges s'instaure, pour qu'à la fin du mois, tout le monde ait un **accord sur ses CP** et puisse se projeter dans ses prochaines vacances !



L'**UNSA** a donc revendiqué une harmonisation de cette pratique, pour **QUE VOUS AYEZ TOUS UN ACCORD** sur vos dates de CP le 28 /02, le 30/06 et le 31/10 chaque année !

Une mesure de bon sens, qui doit profiter à tous et **qui ne coûte rien à l'EFS !**

Contact : efs@unsa.org



NAO 2025

Extrait des revendications UNSA construites sur la base des retours de nos adhérents

Revendication UNSA	Pourquoi ?
Rémunération et pouvoir d'achat	
Augmentation de la valeur du point et des primes conventionnelles dans les mêmes proportions	La dernière augmentation de la valeur du point date de novembre 2022 (soit +9% d'inflation cumulée depuis cette date). Il y a urgence à revaloriser les salaires !
Mise en place d'un 13^{ème} mois versé en 2 fois (avant les congés d'été et en fin d'année)	En compensation de l'intéressement que l'on n'a plus...
Aucune AI inférieure à 14 points	L'UNSA réclame des AI à 50 € / mois minimum (soit 14 pts). Actuellement, c'est 9 pts minimum (soit ~ 33 € / mois)
Reconnaissance salariale de la compétence Aphérèse pour les IDE	+ de technicité, + de responsabilité...le prélèvement d'aphérèse mérite davantage de reconnaissance !
Prime d'Expérience calculée sur le salaire de base (non pas sur le minimum conventionnel) et versée sur toute la carrière avec le même taux quelque soit l'emploi et le statut	Pour compenser le recul de l'âge de départ à la retraite et parce que notre expérience s'acquiert pour au long de notre carrière !
Revalorisation des montants de la prime transport / Prise en charge de l' abonnement transport en commun à hauteur de 75%	La participation de l'EFS n'a pas évolué depuis 2013 ! Il serait temps de les revoir, non ?
Remboursement intégral des frais de stationnement lorsque l'utilisation du véhicule personnel est rendue indispensable par les horaires ou le lieu de travail	Certains personnels ont accès à un parking gratuit, d'autres doivent payer jusqu'à 20€ par jour pour aller travailler, c'est impensable pour l'UNSA !
1 avantage restauration par jour de travail	Dans toutes les régions, des horaires de travail sont modifiés et conduisent à ZERO avantage restauration. C'est INADMISSIBLE et ça doit changer !
Qualité de vie au travail et conditions de travail	
Instauration de températures de travail minium et maximum	Trop chaud, trop froid, ça suffit ! L'EFS doit prendre des mesures concrètes et uniformes pour protéger son personnel ! Sans impact financier !
Respect de l'ANAT et de tous les accords d'entreprise de façon équivalente sur tout le territoire et mise en place du Règlement Intérieur National Unique	A quand l'Etablissement Unique ? Encore aujourd'hui, chaque région pilote et interprète les accords à sa façon ! STOP ! Sans impact financier !
Travailler plus efficacement sur l'amélioration des conditions de travail, pour réduire drastiquement l' usure physique du personnel et lutter contre les licenciements pour inaptitude	Travailler à l'EFS, ça use... on le constate tous les jours. Il faut prévenir cette usure par une vraie politique de prévention avant qu'il ne soit trop tard !
Octroi d' une nuit supplémentaire de repos par trimestre pour les salariés de plus de 48 ans travaillant de nuit ou en alternance jour/nuit, par tranche de 5 ans	Le travail de nuit, ça use aussi !
Mise en place d'un congé menstruel / Heures d'allaitement comptées en temps de travail effectif (1h/j pdt 1 an)	L'EFS est très en retard sur le sujet !... Pourtant les effectifs comptent 72% de femmes !
Temps de travail / équilibre vie privée - vie professionnelle	
Journée de solidarité (JSO) prise en charge par l'EFS	Touche pas à mes CP ! Personne ne devrait perdre de CP alors qu'il suffirait d'organiser 7h de travail non rémunéré pour tous les personnels en heures
Semaine de 4 jours (soit 32h par semaine sans perte de salaire)	Pour un meilleur équilibre vie privée / vie pro !
Augmentation du nombre de jours de CP à 30 jours	Pour un meilleur équilibre vie privée / vie pro !
Adaptation du calendrier de validation des congés payés de manière à ce que le jour de réponse soit le jour d' accord définitif	Sans impact financier pour l'EFS...mais tellement important pour le personnel !
RTT annualisés et non pas imposés par période (pour plus de liberté dans la pose)	Sans impact financier pour l'EFS...mais tellement important pour le personnel !
Mesure en faveur des retours de collecte mobile moins tardifs : fin d'enregistrement des donneurs à 19h max	Pour un meilleur équilibre vie privée / vie pro !





REJOIGNEZ L'UNSA

100% AUTONOME

Pour l'UNSA, ce sont les salarié-es qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, ce qu'il faut proposer et ce qu'il faut négocier. En adhérant à l'UNSA, vous participez à l'élaboration des revendications de votre syndicat

100% UTILE

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et propose des revendications pragmatiques dans votre seul intérêt.

Notre priorité, C'EST VOUS !!!

100% RESPONSABLE

L'UNSA porte des propositions motivées et argumentées par notre connaissance du terrain, pour améliorer vos conditions de travail, vos salaires et vos emplois

100% PAS PAREIL

L'UNSA est un nouveau syndicat à l'EFS. Nous voulons vous redonner confiance dans un syndicalisme moderne, autonome, constructif et apolitique

-  Vous voulez être mieux informé sur les projets de l'EFS, conseillé sur vos droits, accompagné dans votre vie professionnelle ?
-  Vous voulez participer aux revendications et donner votre avis sur les accords en négociation ?
-  Vous voulez représenter les collègues de votre site ou de votre région ?

REJOIGNEZ NOUS et ADHÉREZ L'UNSA

Combien ça coûte ?

27,20€/an

Après déduction fiscale

L'adhésion coûte 80 €/an



Bulletin d'adhésion



Contact : efs@unsa.org